

DECRET N° 92-161 du 18 Juin 1992

Chargeant Monsieur Richard ADJAHO, Minis-  
tre de l'Intérieur, de la Sécurité et de  
l'Administration Territoriale de l'intérim  
de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre  
du Développement Rural pour compter du  
2 Juin 1992.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 2 Juin 1992, Monsieur Richard ADJAHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Juin 1992  
Pour le Président de la République, Chef  
de l'Etat, Chef du Gouvernement et par  
délégation, le Ministre d'Etat, Secré-  
taire Général à la Présidence de la Répu-  
blique,

  
Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESSGPR 4 SGG 4 MDR-MISAT 4 AUTRES  
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-